

Mandat 2011/2013
Comité jeunes

Présentez-
VOUS!
anacej



APPEL À CANDIDATURE

Participez au Comité jeunes de l'Anacej ! Déposez vos candidatures jusqu'au **24 octobre 2011** à partir du questionnaire ci-joint rempli. Réponses à renvoyer à election@anacej.asso.fr ou par courrier à l'Anacej 10-14 rue Tolain 75020 Paris.



comitejeunes.conseildejeunes.fr

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE ET AU VOTE

Découvrez la liste des candidats sur le site comitejeunes.conseildejeunes.fr et votez (1 voix par conseil) avant le **30 novembre 2011**, en nous retournant la liste des candidats que vous recevrez par email à election@anacej.asso.fr ou par courrier à l'Anacej.

Les nouveaux membres du Comité jeunes se réuniront **les 21 et 22 janvier 2012** pour leur premier week-end de travail. À cette occasion, ils éliront leurs 4 représentants au Conseil d'administration.

- 1 CANDIDATURES** jusqu'au **24 oct**
- 2 VOTE** avant le **30 nov**
- 3 RÉSULTATS** le **7 déc**

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

10/14 rue Tolain 75020 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr
www.anacej.asso.fr

Le Comité jeunes, c'est quoi ?

- 15 jeunes de 15 à 22 ans pour porter la voix des membres des conseils de jeunes au sein de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) et au-delà...
- Il est doté de 4 sièges au Conseil d'administration et donne son avis sur les projets et le programme de l'Anacej.
- Il élabore et mène des projets qui peuvent être repris par les conseils d'enfants et de jeunes comme la campagne *Stop aux clichés sur les jeunes*.
- Il intervient lors d'événements de l'association comme le congrès, des rassemblements locaux et des événements organisés par des partenaires.

Quelle a été son action ?

2002/2004

- Projet de lutte contre les discriminations
- Colloque de sensibilisation des élus au Sénat
- Participation aux travaux de la Défenseure des enfants

2004/2006

- Appel à débat sur l'image des jeunes dans les médias
- Participation à la réflexion sur la formation des jeunes conseillers
- Participation aux travaux de la Défenseure des enfants

2006/2009

- Développement et animation de la campagne *Stop aux Clichés* (vidéo, site Internet...)

- Mise en place du prix *Stop aux Clichés*
- Participation à divers rassemblements : *PPJ*, *Neujpro*, *Cap Com* etc.

2009/2011

- Participation à l'élaboration de nouveaux outils de l'Anacej à destination des jeunes
- Participation à l'organisation et à l'animation du Congrès 2010 de l'Anacej

Qui peut faire partie du Comité jeunes ?

- Les jeunes doivent avoir entre 15 et 22 ans à la date de l'élection.
- Ils sont membres, ou anciens membres, d'un conseil d'enfants ou de jeunes.
- Un jeune conseiller est éligible par collectivité, excepté pour la ville de Paris (dotée de 23 conseils d'enfants et de jeunes) pour laquelle trois conseillers peuvent être candidats.
- En cas de démission, la collectivité adhérente pourra le remplacer en cours de mandat.

Quelle est la durée du mandat ?

Le mandat est de 2+1 ans, c'est-à-dire deux années avec la possibilité de le poursuivre sur une base volontaire pendant un an afin de passer le relais.

Qui vote ?

Chaque conseil dispose d'une voix. Les jeunes conseillers sont invités à se réunir et à voter pour le ou les candidats qu'ils souhaitent élire au Comité jeunes et à renvoyer leur(s) choix à election@anacej.asso.fr ou par courrier à l'Anacej.

Concrètement, quelle organisation ?

- Les 15 jeunes élus au Comité jeunes se réunissent trois week-ends par an dans des collectivités territoriales adhérentes à l'Anacej afin d'établir le lien avec les conseils à travers la France. Entre deux regroupements, ils continuent à réfléchir et à enrichir les projets.
- Les jeunes s'engagent à être présents aux week-ends de travail et à garder le contact avec leur collectivité.
- Leurs collectivités s'engagent à les soutenir pendant leur mandat.
- Les professionnels et les administrateurs de l'Anacej les accompagnent dans leur réflexion et leurs travaux.
- Pour les jeunes mineurs, la présence d'un animateur de la collectivité est nécessaire lors des week-ends de travail ou une autorisation parentale est transmise par la famille pour les déplacements jusqu'au lieu de regroupement.
- Les frais de déplacement des membres du Comité jeunes sont pris en charge par la collectivité, les frais de repas et d'hébergement par l'Anacej.

